

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09 juin 2022

Dossier complet le :

17 juin 2022

N° d'enregistrement :

20220278

1. Intitulé du projet

Régularisation de l'activité liée à l'augmentation de la production annuelle de matériaux extraits.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Carrières Rossetto

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Claude GUEBEY

RCS / SIRET

4 1 1 4 8 1 7 3 2 0 0 0 2 1

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Superficie de l'exploitation : 120 088m ² Production maximale demandée : 300 000t/an

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

LL'exploitation de la carrière les « Quevets Nords » sur la commune de Saint Jeoire en Faucigny (74) par la société Carrières Rossetto est régie par l'arrêté préfectoral n°2009-292 du 3 février 2009 qui autorise la société à exploiter le site pour une superficie de 12ha dont 7ha d'extension, et ce pour une production maximale annuelle de 200 000 t/an. Ce tonnage ne lui permet pas aujourd'hui de répondre aux besoins du marché de manière optimale. L'extraction de matériaux a notamment dépassé le seuil maximal autorisé en 2020, pour atteindre une production de 226 000 tonnes.

Dans ce cadre, et d'après l'article R 181-46 du Code de l'Environnement, l'exploitant doit porter à la connaissance du Préfet les modifications de son installation afin de statuer sur le caractère « substantielles » ou non de ces modifications.

Ainsi, afin de répondre à la demande croissante en granulats sur le département, et conformément à l'avis émis au sein du rapport de contrôle de l'Inspection des Installations Classées réalisé en mars 2021, la société Carrières Rossetto souhaite demander une augmentation de sa production maximale autorisée pour atteindre 300 000 t/an, pour une superficie et une localisation équivalentes à celles fixées par le précédent arrêté d'autorisation.

4.2 Objectifs du projet

Le département de la Haute-Savoie, déficitaire en matériaux de construction et de voirie, doit faire face à une demande croissante de la part de ces deux marchés, ce qui l'oblige à se fournir sur les départements de l'Ain, de la Savoie et du Rhône. Le maillage industriel de la société des Carrières Rossetto lui permet de répondre efficacement à cette demande. En effet, les matériaux extraits au sein de la carrière des « Quevets Nords » sont transférés par camions et tombereaux sur les parcelles voisines en vue de leur valorisation en granulats par l'usine de concassage, criblage et chargement. De plus, l'implantation d'une centrale à béton sur la commune en 2020 conforte le positionnement stratégique du site, tant d'un point de vue économique qu'écologique, la distance les séparant étant d'environ 1km, limitant ainsi les déplacements routiers de matériaux. L'augmentation de la capacité de production de la carrière permettra ainsi de répondre à cette demande croissante à l'échelle locale, tout en participant à une démarche de développement durable à l'échelle départemental, par le biais notamment des points suivants :

- Limitation de l'importation de matériaux depuis les départements voisins ;
- Réponse à la demande locale en adéquation avec les besoins grandissants de la construction et des travaux de voirie ;
- Limitation de la pollution liée aux déplacements routiers de matériaux extraits, valorisés sur place, et assurant l'alimentation de la centrale à béton implantée à 1km de la carrière.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'augmentation de l'extraction de matériaux sur la carrière ne nécessite aucune modification/travaux sur le site actuel. En effet :

- la surface d'exploitation reste inchangée ;
- elle ne nécessite pas de nouvelles installations sur le site ou l'achat de nouveau matériel.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les matériaux extraits au sein de la carrière des « Quevets Nords » sont transférés par camions et tombereaux sur les parcelles voisines en vue de leur valorisation en granulats par l'usine de concassage, criblage et chargement (installation appartenant à la société Carrières Rossetto). Les matériaux sont ensuite transportés vers des clients de la vallée de l'Arve, dont notamment la centrale à béton implantée sur la commune depuis 2020.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'installation est actuellement soumise à autorisation sous la rubrique 2510-1, et son activité est régie par l'arrêté préfectoral du n°2009-292 du 3 février 2009.

Les modifications demandées n'impactent aucunement sont classement ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du site :	120 088 m ²
Production maximale annuelle souhaitée :	300 000 tonnes/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Carrières Rossetto
Les Quevets Nord
Route de la Serra
74490 St Jeoire en Faucigny

Coordonnées géographiques¹

Long. 06°29'19"7 Lat. 46°07'53"11

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

L'installation est actuellement soumise à autorisation sous la rubrique 2510-1, et son activité est régie par l'arrêté préfectoral du n°2009-292 du 3 février 2009.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche du site, "Marais de Ballon" (site n°820031818) se situe à environ 1,2km au Nord du site. La ZNIEFF de type II la plus proche du site, "Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et de ses annexes" (site n°820031533) se situe à environ 130m des abords du site, au Sud de ce dernier.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un tel arrêté la plus proche, "Tourbières De Sommand", (FR3800478) se situe à environ 5km au Nord-Est de la carrière.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit de Haute-Savoie 2019-2023 a été approuvé le 19/09/2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche (Identifiée 1907238611) est implantée sur la commune de Mieussy. Aucun bien inscrit à l'Unesco ou site patrimonial remarquable relevé à proximité.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'inventaire des zones humides de Haute-Savoie, le site n'est pas implanté au sein d'une zone humide. On note cependant la présence d'une zone humide potentielle à environ 300m en contrebas de la carrière (en contrebas de la route de Marignier).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun PPRT. En revanche, la commune possède un PPRN inondation, mouvement de terrain et avalanche, approuvé le 03/08/2012. PPRN approuvé le 03/08/2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On note la présence d'un site potentiellement pollué (BASOL), correspondant à un ancien crassier (BASOL SSP000065501), à environ 300m en contrebas de la carrière.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits les plus proches sont implantés à plus d'1km du site (lac d'Anthon et ses abords, et les Gorges de Mieussy).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000, "Roc d'enfer" (site n°FR8212021) se situe à environ 5km au Nord-Est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche, "GROTTE DE LA BARME DITE AUSSI DU JOURDY", est implanté sur la commune voisine, Mieussy.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carrière est en exploitation depuis de nombreuses années, et l'augmentation de la production n'engendrera pas de modifications de la surface et de la côte d'exploitation. Le système d'arrosage a notamment été perfectionné en septembre 2020, permettant de réduire l'envol des poussières pouvant se déposer au sol et ainsi porter atteinte à la flore environnante. Aucun impact n'est donc attendu sur le milieu naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carrière n'est pas implantée au sein d'une ZNIEFF, site inscrit, site classé ou zones mentionnées au 5.2. De plus, aucune de ses émissions n'est susceptible d'atteindre ces dernières.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface d'exploitation de la carrière est inchangée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est d'ores-et-déjà classé à autorisation au titre de la réglementation ICPE. On note également le classement ICPE au titre des rubriques 2515 et 2517 des installations présentes sur les parcelles voisines et appartenant également à la société Carrières Rossetto. En revanche, la commune n'est traversée par aucune canalisation TMD d'après géorisques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le risque mouvement de terrain, séismes de niveau 4, radon (risque faible) et retrait gonflement des argiles (risque faible). Il n'est pas implanté au sein d'une zone concernée par l'aléa inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'augmentation de la production ne devrait pas augmenter de hausse considérable des émissions atmosphériques, aqueuses, sonores ou vibratoires. De plus, le suivi des émissions (poussières, eau, bruit, vibrations) par la société permettra de s'assurer que les valeurs réglementaires sont respectées. L'impact de l'augmentation de la production de la carrière sur la santé est donc négligeable.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation de la production vise notamment l'alimentation de la nouvelle centrale à béton installée sur la commune, et ainsi de privilégier les clients locaux et diminuer les flux routiers. Ainsi, bien que le nombre de camions assurant la livraison au sein de la zone de chalandise augmente d'environ 33% par rapport à une production maximale autorisée de 250 000 tonnes, le nombre de km parcourus est diminué de 25%.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'augmentation de la production observée en 2020 n'a pas provoqué d'augmentation des niveaux sonores mesurés. Nous pouvons donc supposer que de la même manière, l'augmentation de la production pour atteindre 300 000 tonnes impactera peu voire pas l'ambiance acoustique du site, d'autant plus que celle-ci ne nécessitera pas l'utilisation d'engins ou outils supplémentaires potentiellement bruyant. A noter qu'un suivi acoustique du site est réalisé annuellement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'augmentation de la production ne devrait pas augmenter une augmentation des vitesses maximales pondérées. En effet, les charges unitaires utilisées seront similaires. Le suivi des vibrations sera poursuivi au cours des années pour s'assurer de la conformité réglementaire de l'activité. A noter qu'un suivi vibratoire est réalisé annuellement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'installation est à l'origine d'émissions atmosphériques liées au trafic, et d'émissions de poussières liées à la foration des trous de mine et l'abattage des roches, au traitement des matériaux (concassage, criblage, etc.) et à la circulation des véhicules sur le site en période sèche particulièrement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La carrière n'est pas à l'origine d'eaux usées ou d'eaux de process. Les seules eaux présentes et générées sur le site correspondent donc aux eaux de ruissellement. A noter que les eaux pluviales sur le site sont gérées conformément aux exigences du PLU de la commune de St Jeoire et aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du site.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La carrière et son exploitation n'est pas à l'origine d'effluents industriels/eaux de process.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

cf. Porter à connaissance joint au présent cerfa.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

cf. Annexe 6 - Dossier de porter à connaissance joint au présent cerfa.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface d'exploitation reste la même. L'augmentation de production n'engendre aucune modification sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Dossier de porter à connaissance - Régularisation de l'activité liée à l'augmentation de la production annuelle de matériaux extraits

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Saint Jeoire

le,

30/05/2022.

Signature

C. Cheval



La Chounez - Rte de la Serra - BP 44
74490 ST JOIRE-EN-FAUCIGNY
Tél. 04.50.35.91.95 - Fax 04.50.35.99.89

